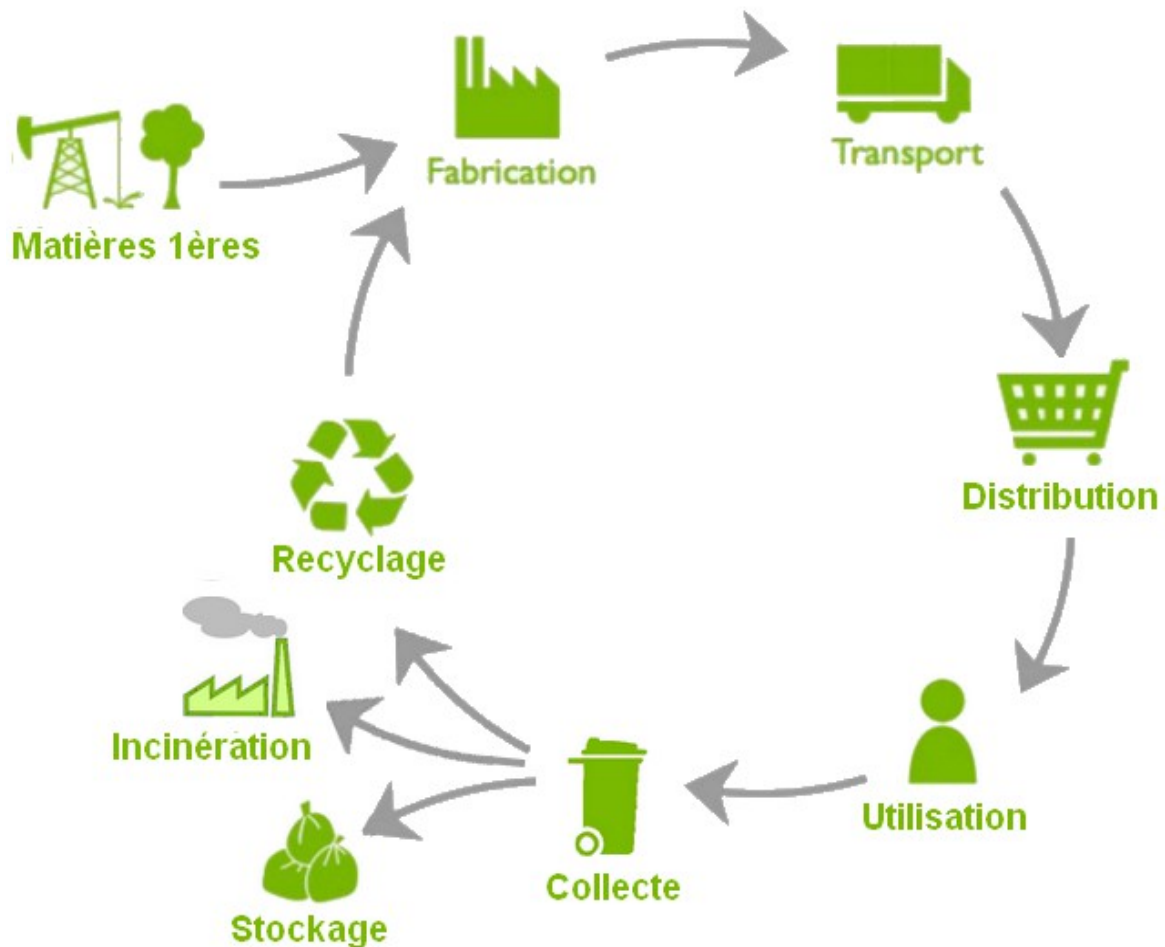


L'objet technique et l'environnement

Cycle de vie : Chaque objet technique a un cycle de vie qui comprend sa conception, sa fabrication, sa commercialisation, son utilisation et sa destruction ou son recyclage.



- À chaque étape de leur **cycle de vie**, les objets peuvent avoir des impacts environnementaux : épuisement de ressources naturelles, production de déchets, contribution au réchauffement climatique.
- L'**analyse du cycle de vie** (ACV) d'un produit permet d'identifier et de mesurer tous les impacts sur l'environnement. L'ACV s'intéresse en particulier aux énergies consommées, aux matériaux utilisés (épuisement des ressources) aux rejets (pollution atmosphérique, émissions de CO₂) et aux déchets produits.
- L'**éco-conception** consiste à prendre en compte les impacts environnementaux de l'objet technique dès sa conception.
- En fin de vie, les objets techniques peuvent être recyclés s'ils sont correctement triés. La **valorisation matière** consiste à réutiliser un matériau, la **valorisation énergétique** permet de récupérer de l'énergie à partir de la combustion des constituants de l'objet qui n'ont pas pu être recyclés.
- L'**éco-participation** est une taxe sur les produits qui contribue à financer le coût de leur recyclage.